

## Rétablissement des liens familiaux

# Informations relatives à la protection des données

### **Chercher. Connecter. Réunir.**

Le service de Rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge Allemande (service RLF de la CRA) aide les personnes qui ont été séparées de leurs proches à cause de conflits armés ou de catastrophes naturelles, ou alors qu'ils fuient, sont pourchassés ou immigrer. Il aide à chercher des membres d'une famille, les remettre en contact et les réunir.

### **De quelles données avons-nous besoin pour faire notre travail ?**

Pour pouvoir aider une personne à retrouver la trace des membres de sa famille, le service RLF de la CRA a besoin d'autant d'informations que possible. Il s'agit avant tout d'informations générales telles que le nom, la date de naissance, les informations relatives à l'origine et les informations de contact des personnes impliquées dans le rétablissement des liens familiaux. Dans certains cas, des informations particulièrement personnelles peuvent également être importantes pour la procédure, par exemple, le résultat d'un test de paternité pour prouver le lien de parenté ou des informations relatives à l'état de santé d'un membre de la famille pour justifier un cas particulièrement grave.

Toutes ces informations sont des données à caractère personnel dont nous avons besoin pour pouvoir agir dans votre intérêt.

### **Dans quel but les données sont-elles traitées ?**

Le service RLF utilise les données personnelles aux fins suivantes :

1. Recherche de personnes portées disparues
2. Clarification des destins et
3. Rétablissement des liens familiaux.

### **Les données sont-elles également transmises à des tiers ?**

Nous traitons formellement les données personnelles avec la plus grande confidentialité. Dans le cadre de notre travail, il peut être nécessaire de transmettre les données à d'autres autorités, par exemple :

- Au sein du réseau du Service RLF (composé du Comité international de la Croix-Rouge et des organismes de la Croix et du Croissant-Rouge des autres pays)
- Les autorités nationales (p.ex. le bureau de l'immigration)
- Les représentants allemands à l'étranger (p.ex. les ambassades ou consulats)
- Les organisations humanitaires en Allemagne et à l'étranger.

Ceci peut par exemple servir à recueillir des informations concernant le statut actuel d'une demande de visa afin de pouvoir évaluer l'aide nécessaire dans votre cas individuel. Par principe, le transfert des données à une autre autorité n'a lieu que si cela est indispensable à la bonne exécution de la mission RLF.

### **Combien de temps les données restent-elles enregistrées chez nous ?**

Les données que vous nous confiez resteront enregistrées aussi longtemps que nécessaire pour la bonne exécution de l'objectif du traitement des données tel que précédemment mentionné.

**Quelles sont les règles en vigueur auxquelles est soumis le traitement des données ?**

Chacune des personnes concernées dispose du droit à la vie privée. Le service RLF de la CRA travaille selon les conditions de la Loi relative à la protection des données par le service RLF (SDDSG). Nous sommes en outre soumis aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'à la loi fédérale relative à la protection des données (BDSG) pour le traitement de vos données. Si notre travail exige que vos données soient échangées au sein du réseau du service RLF, les autorités impliquées suivront les règles communes relatives au comportement vis-à-vis des données personnelles. Nous voulons ainsi garantir que vos données sont suffisamment protégées par les membres de notre réseau, y compris à l'étranger.

**De quels droits disposez-vous en ce qui concerne la protection de vos données personnelles ?**

Vous disposez d'un droit gratuit de consultation de l'ensemble des données personnelles que nous avons enregistrées à votre sujet. En outre, vous disposez d'un droit de correction si les données ont été enregistrées de manière incorrecte. Si vous n'étiez plus d'accord avec l'enregistrement de vos données personnelles, vous pouvez nous en informer. Nous ordonnerons alors la suppression ou le verrouillage de vos données.

Une déclaration de consentement adressée au service RLF de la CRA peut à tout moment être révoquée, en tout ou partie.

**À qui pouvez-vous vous adresser ? (Autorité compétente)**

En cas de questions relatives au traitement de vos données ou à l'exercice de votre droit de consultation, de correction, de suppression ou de verrouillage, vous pouvez vous adresser au centre de service RLF de la CRA avec lequel vous avez pris contact pour la demande d'assistance au rétablissement des liens familiaux.

Tampon, le cas échéant, nom, adresse et numéro de téléphone du centre de contact

Si vous ne connaissez aucun interlocuteur, vous pouvez bien entendu prendre contact avec le centre principal du service RLF de la CRA :

Deutsches Rotes Kreuz  
-Generalsekretariat-  
Team 22/Suchdienst-Leitstelle  
Carstennstraße 58  
12205 Berlin  
Tél. : 030 / 8 54 04 -170  
Fax : 030 / 8 54 04 -458  
Courriel : [suchdienst@drk.de](mailto:suchdienst@drk.de)

Mme Frauke Weber, préposée à la protection des données au sein du service RLF est également à votre disposition à l'adresse électronique suivante : [frauke.weber@drk.de](mailto:frauke.weber@drk.de).